

En bref

Numéro 311, février 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022181ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022181ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2009). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (311), 16–20.
<https://doi.org/10.7202/1022181ar>

EN BREF*

L'économie sociale

Rapport Chertier :

l'ESS en difficulté au CESE ?

Dominique-Jean Chertier a remis son rapport *Pour une réforme du Conseil économique, social et environnemental* (CESE) au président de la République le 16 janvier. Il propose trois scénarios de réforme. Le premier, dit d'« *ajustement périodique* », verrait une baisse de dix à huit sièges pour l'économie sociale agricole et le maintien à cinq sièges des coopératives non agricoles. Le deuxième scénario évoque une « *assemblée des experts de la société civile* » et ne laisserait que trois sièges aux représentants de l'ES au sein du groupe employeurs. Le troisième scénario dessine une « *assemblée des corps intermédiaires* » où cinq sièges seraient occupés par des représentants de l'ES au sein de la catégorie des employeurs et des organismes consulaires. A ce jour, les coopératives comptent dix sièges au sein du CESE, la mutualité quatre et les associations (hors associations familiales, logement et épargne) cinq. Pour en savoir plus : www.elysee.fr.

Prix et trophée de l'initiative en ES : dépôt des dossiers le 5 mars

La Fondation Crédit coopératif soutient les actions exemplaires et originales mises en place dans les régions par les acteurs de l'économie sociale (associations, entreprises coopératives, mutuelles, entrepreneurs sociaux, PME-PMI adhérentes ou sociétaires d'une coopérative...). A ce titre, elle organise depuis vingt-six ans les prix et trophée de l'initiative en économie sociale.

* Réalisé par le secrétariat de la *Recma* à partir, notamment, d'*Actualité coopérative* (gnc@entreprises.coop; tél. 01 42 93 59 59), de la revue de presse « *Economie sociale* » du groupe Crédit coopératif (doc@cooapanet.com; tél. 01 47 24 85 64), de *La Lettre de l'économie sociale* (economiesociale@free.fr; tél. 01 42 81 02 06), de www.ressources-solidaires.org, www.nord-social.info et <http://blog.demain-ecosociale.org>.

Mille entreprises ont déjà été récompensées et 2 330 000 euros de prix attribués. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 5 mars 2009.

Pour en savoir plus : www.credit-cooperatif/fondation; Anne Eeckhout, tél. 01 47 24 91 10.

L'ES soucieuse de la diversité

En avril 2008, la Fondation Macif (www.macif.fr), présidée par Alain Philippe, lançait le concours « *Economie sociale, diversité ethnique et emploi* » à destination des entreprises de l'économie sociale. Le 27 novembre, le jury national a distingué l'association Petit à Petit, qui œuvre pour faciliter l'accès des populations gitanes sédentaires à un emploi durable, ainsi que la Scic Féminin technique pour son action en faveur des femmes issues de l'immigration.

Par ailleurs, le Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) met à la disposition des acteurs de l'économie sociale un outil d'autodiagnostic de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité. Le nom du test, qui requiert une demi-heure, résume parfaitement la démarche : « *Connaitre pour agir* ». Pour en savoir plus : www.cjdes-autodiagnostic.org.

Le manifeste de l'ARF pour une économie sociale et solidaire

L'Association des régions de France (ARF) a rendu public le 8 octobre son manifeste pour l'ESS. Elle prend acte de « *l'évolution actuelle de la société [qui] pousse à privilégier la recherche quasi exclusive de profit immédiat, à focaliser sur l'innovation technologique en occultant l'innovation sociale, à exclure les plus fragiles et les moins formés* » et souhaite « *compenser les effets d'une concurrence aiguisée entre acteurs économiques* ». Les régions décident ainsi de reconnaître la place de l'ESS dans leurs institutions et de consacrer

une « *part significative* » de leurs budgets à un développement économique qui « *prend en compte sa réalité territoriale* » : généralisation des conventions triennales ; renforcement des fonds propres des entreprises associatives ; action de professionnalisation des services à la personne ; promotion de l'entrepreneuriat collectif (Scop, Scic) dans le système scolaire et les réseaux de création d'entreprises ; promotion d'achats publics éthiques et solidaires ; publication de bilans annuels et de guides de bonnes pratiques régionales...

Certains jugeront que ce manifeste pour une « *économie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement* » circonviendrait l'ESS à la préoccupation de l'emploi autour de concepts et de principes qui restent à clarifier. D'autres s'interrogeront sur la portée des « décisions » présentées. Elles n'en sont pas moins réaffirmées, exprimées par toutes les régions de France sur fond de crise mondiale du capitalisme.

Pour en savoir plus : www.arf.asso.fr.

Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne : l'ESS quantifiée et cartographiée

Les Dossiers de profils d'octobre 2008 (n° 92), cosignés par l'Insee, la région Nord-Pas-de-Calais et la Cres, ainsi que le *Flash Insee* de novembre 2008 (n° 95), édité en partenariat avec la Cres Champagne-Ardenne, confirment tous deux le poids de l'ES(S) dans les territoires.

Ces documents ne sont pas de même nature, le « dossier » sur le Nord-Pas-de-Calais exposant les méthodes et les limites des outils statistiques employés, mais ils mettent tous deux en lumière la richesse économique et humaine de l'économie sociale : un salarié sur dix, un établissement employeur sur dix en Champagne-Ardenne, où les coopératives sont proportionnellement plus importantes que dans le reste du pays ; vitalité particulière de l'ES dans le Nord-Pas-de-Calais, où le nombre d'établissements de l'ES, singulièrement des associations, a progressé de 19,5 % entre 2002 et 2006, contre 11,1 % dans

le reste de l'économie. A lire notamment dans cette dernière étude, le chapitre sur le « profil particulier » des salariés de l'ES, dans lequel il apparaît que les employés sont plus âgés, plus souvent à temps partiel et plus souvent des femmes que dans le reste de l'économie, où l'éventail des salaires est, contre toute attente, plus resserré.

Pour en savoir plus : www.insee.fr/fr/regions/champagne-ardenne et www.insee.fr/fr/regions/nord-pas-de-calais.

La première école de l'entrepreneuriat en économie sociale

La Cres Languedoc-Roussillon lance un cycle de formation pour les dirigeants de l'économie sociale dans le cadre de l'École de l'entrepreneuriat en économie sociale. Cette formation démarre en mars 2009 et a pour objectif le développement des compétences managériales nécessaires pour conduire le pilotage d'une association, d'une coopérative ou d'une mutuelle. Uniformation soutient le projet.

Pour en savoir plus : muriel.boudou@creslr.org ; tél. 04 67 60 20 28.

Associations, coopératives et fondations tirent l'emploi dans l'ESS

En décembre 2008 ont été publiés les premiers travaux de l'Observatoire national de l'ESS, créé par le Conseil national des chambres de l'ES (CNCres), avec l'appui de la DIIESES et à partir des sources Insee-Clap (Connaissance locale de l'appareil productif, qui est une mise en cohérence des sources Dads, Urssaf et fonction publique d'Etat). L'ESS, qui regroupe 9,6 % des effectifs salariés, a contribué pour deux fois plus (18,4 %) que le reste de l'économie à l'augmentation de l'emploi entre 2005 et 2006, avec 72 000 équivalents temps plein supplémentaires. Les associations se taillent la part du lion dans ces résultats, les coopératives créant 11 000 ETP. Seules les mutuelles voient leurs effectifs diminuer très légèrement.

Pour en savoir plus : www.cncres.org ; tél. 01 40 43 33 87.

La coopération

Normes comptables internationales

Le groupe de travail de l'Alliance coopérative internationale (ACI) sur les normes comptables internationales s'est réuni à Hanoi, au Vietnam, le 1^{er} décembre 2008. Il a été convenu qu'il était nécessaire aujourd'hui, pour mieux se faire entendre des autorités comptables IASB et FASB, d'affirmer avec plus de force la différence coopérative et notamment la spécificité de la propriété du capital des coopératives, pour partie privée (parts sociales) et pour partie collective (réserves impartageables). Les travaux du groupe de travail ont été présentés au conseil d'administration de l'ACI, auquel il a été demandé de participer activement au développement d'une stratégie future pour une meilleure représentation des coopératives dans le débat comptable.

Global 300

La mise à jour 2008 du Global 300, liste des trois cents plus grandes coopératives du monde, a été publiée et est disponible sur le site www.global300.coop, où figure également une liste des deux cents plus grandes coopératives dans les pays en voie de développement (Developing 300 Project).

Coop Alsace membre de l'association des distributeurs Leclerc

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Coop Alsace est membre de l'Association des centres distributeurs Leclerc et des Coopératives de commerçants (Galec, Scapalsace), qui assureront pour son compte les achats auprès des fournisseurs. Cette adhésion à une nouvelle centrale d'achat est complétée par un contrat d'enseigne qui doit permettre à Coop Alsace de profiter au maximum de la notoriété de l'enseigne Leclerc.

Pour en savoir plus: www.coop-alsace.coop.

La FNCC s'élargit

La Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC) a décidé de s'ouvrir

aux autres coopératives de consommation et de modifier ses statuts en conséquence. Après s'être dotée d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau bureau, présidé par Yves Zehr et composé de Gérard Thibous, vice-président, Loïc Pelletier, secrétaire, Francis Sinet, trésorier, et Jean Bienaimé au secrétariat général, la FNCC est désormais prête à accueillir les coopératives d'habitation, de produits bio, des télécoms et de tous autres horizons qui souhaitent la rejoindre. Elle est aussi ouverte à tous les futurs créateurs de coopératives de consommateurs.

Pour en savoir plus: www.fncc.coop.

Les associations

Rapport Morange: diagnostic et préconisations partagés par la CPCA...

Le volumineux rapport du député UMP Pierre Morange déposé en octobre offre un portrait détaillé du monde associatif ainsi que des problématiques et des enjeux qui le traversent. Avec une croissance annuelle de 25 % entre 1999 et 2005 – soit un passage de 880 000 associations à 1 100 000 –, le monde associatif témoigne d'une « *incroyable vitalité* » selon le rapporteur. Cette extension du champ d'intervention des associations « *ne va pas sans poser le problème de l'articulation de leur action avec celle des pouvoirs publics, mais aussi de leur concurrence avec le secteur économique à but lucratif* », même si seules 16 % des associations développent une activité économique. Le rapport propose une rapide comparaison entre le statut associatif, le statut coopératif et celui des sociétés de droit commun, ainsi qu'une présentation des régimes juridiques et fiscaux des Scop et des Scic. Il présente également les conditions de transformation d'une association en l'une de ces deux formes coopératives. Le rapport introduit par ailleurs l'idée de la mise en place de « *trois niveaux de reconnaissance correspondant à des droits et devoirs proportionnés* »: associations déclarées, associations reconnues

d'utilité sociale, associations reconnues d'utilité publique. En ce qui concerne les associations participant à la mise en œuvre d'un service public, le rapport fait une proposition : transformer, au-delà de 75 % de financement public, les associations en établissements publics, sur le modèle des établissements publics de coopération culturelle. S'ensuit une série de préconisations saluées par la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA, www.cPCA.asso.fr) : création d'une unité en charge des organismes non marchands à la direction générale de l'Insee ; meilleure organisation du financement public (conventionnement pluri-annuel, guichet unique...); stimulation du financement privé ; encouragement du bénévolat ; amélioration de la gouvernance des structures... Pour en savoir plus : www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1134.asp.

... mais la Vie associative disparaît de l'organisation gouvernementale

Par un décret du 12 janvier, Martin Hirsch a vu le doublement de ses compétences avec l'attribution d'un champ nouveau, celui de la jeunesse, l'intitulé « Vie associative » disparaissant de l'exécutif national. Par la voix de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), le mouvement associatif constate qu'en un an et demi, sur le sujet « vie associative », il aura changé trois fois d'interlocuteur gouvernemental, deux fois de direction centrale et constaté une baisse programmée des crédits dans les lois de finances.

Pour en savoir plus : www.cPCA.asso.fr.

Redéfinition du périmètre de l'Acisé : les « associations en danger »

Soixante-dix associations et syndicats intervenant dans les domaines de l'apprentissage de la langue, de l'action culturelle et interculturelle, de l'éducation à la citoyenneté, de la promotion de la laïcité, de l'accès aux droits, au logement, à l'emploi et aux soins ont formé le collectif « Associations en danger ». Ils dénoncent la réforme de l'Agence nationale pour la

cohésion sociale et l'égalité des chances (Acisé). Héritière d'une longue expérience portée par le FAS, puis par le Fasild, l'agence se voit en effet retirer, au profit d'un Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), une grande partie des moyens dévolus aux associations et le cœur de ses missions d'intégration. Pour en savoir plus : www.lacse.fr.

Les mutuelles

La Mutualité française révisé ses statuts

Le 12 décembre 2008, une AG extraordinaire a adopté à près de 90 % la réforme des statuts de la Mutualité française. La place des mutuelles de santé est renforcée dans les instances fédérales et le conseil d'administration est resserré (de 108 à 40 membres). La révision accroît par ailleurs le rôle des unions régionales (UR) en leur confiant la fédération des mutuelles au niveau régional, les unions départementales (UD) perdant ainsi leur personnalité juridique pour devenir de simples délégations des UR. Cette régionalisation de la Mutualité a pour objectif affiché de lui permettre d'intervenir efficacement dans les futures agences régionales de santé (ARS). Elle sanctionne une tendance à la fusion de mutuelles, accentuée récemment par les exigences en matière de garanties et de réserves financières du nouveau Code de la mutualité et plus largement par la nécessité de s'adapter aux évolutions de l'architecture globale de la protection sociale générale et complémentaire (multiplication des appels d'offres sur les contrats collectifs obligatoires suite à la loi Fillon d'août 2003, instauration en août 2004 du « parcours santé »...). Aujourd'hui, les vingt premières mutuelles représentent ainsi 60 % des effectifs de la Mutualité. Mais cette concentration et la révision statutaire qu'elle implique ne vont pas sans soulever de sérieuses interrogations quant au devenir du personnel des instances départementales, à la proximité avec les adhérents...

Pour en savoir plus : www.mutualite.fr.

Naissance d'un syndicat national des centres d'optique mutualistes

Le conseil de surveillance de Visaudio, qui regroupe les réseaux d'optique et d'audition mutualistes, vient de créer un syndicat national des centres d'optique mutualistes, le Synom. Celui-ci a pour mission de défendre les intérêts des groupements gestionnaires adhérents au réseau Les Opticiens mutualistes, quatrième enseigne optique de France avec 620 points de vente au 1^{er} janvier 2008. Il assurera également un rôle

dans les négociations avec les régimes d'assurance maladie obligatoires et complémentaires.

La Macif et la Ligue des droits de l'homme : des valeurs communes

Un partenariat vient d'être conclu entre la Macif et la Ligue des droits de l'homme (LDH). Les deux mouvements vont réfléchir aux mutations sociales, à l'égalité des chances, aux discriminations et à l'accès aux soins et au logement.

Pour en savoir plus : www.ldh-france.org. ●